

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202503-026

Du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Lablachère, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRERES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : CHOTIN Marie-Hélène, (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 4

Date de la convocation 13 mars 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le Président, informe que dans le cadre du développement et de la structuration de son service lecture publique qui regroupe les 13 bibliothèques et médiathèques du territoire intercommunal, et en application de la Loi qui prévoit son établissement, la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a décidé de se doter d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

Le PCSES est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique en matière culturelle et notamment dans le domaine de la lecture publique. Au-delà de la simple programmation liée à la création de l'équipement, le PCSES détermine les grands axes de fonctionnement du service pour une période de cinq à dix ans selon les sujets. Il permettra aux équipes de disposer d'une feuille de route claire sur les orientations à venir, basée sur un diagnostic précis de l'existant (situation et fonctionnement du service).

Ce document est le préalable à tout projet conduit par la collectivité et mis en œuvre par les personnels.

Quatre axes sont notamment développés dans ce PCSES concernant :

- stabiliser le fonctionnement du service qui a connu une croissance rapide du nombre d'usager et du volume d'activité (organisation, personnel...);
- améliorer les conditions d'accueil des usagers par des locaux plus adaptés notamment pour la médiathèque centrale ;
- améliorer la qualité, la diversité et la fraîcheur des collections pour mieux répondre à la diversité des publics ;
- développer l'action culturelle pour participer pleinement aux objectifs des bibliothèques et médiathèques sur le territoire en lien direct avec le livre et la lecture.

Le Conseil Communautaire,

- vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;
- vu le Manifeste de l'UNESCO pour la Bibliothèque publique adopté à Paris le 29 novembre 1994 ;
- vu la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques;
- vu l'avis favorable unanime de la Commission « Culture, lecture publique et patrimoine » de la Communauté de Communes en date du 18 février 2025 ;

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) du réseau de lecture publique du
Pays Beaume Drobie,
Charger le Président de sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

